

Sophia Antipolis, le 28/03/2025

OBJET: Conseil métropolitain - Séance du 04 avril 2025

<u>Affaire suivie par</u>: Stéphane PINTRE - Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)

Réf.: CP/LV/MB

Mesdames, Messieurs les délégués métropolitains,

En ma qualité de Président du Pôle métropolitain CAP AZUR et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L.2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, qui aura lieu le :

Vendredi 04 avril 2025 à 10h00

Maison des Associations 288 Chemin de Saint-Claude 06600 ANTIBES

A cet effet, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les délégués métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ean LEONETTI

Brein cordialement